



École Lucille-Teasdale
3975, rue Bouchette
Montréal (Québec) H3S 2X1
Téléphone : 514 736-8900
Télécopieur : 514 736-8901

SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Lucille-Teasdale
25 mai 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Lucille-Teasdale, tenue le 25 mai 2022 à 18h en présentiel.

PRÉSENTES :

Mme Marie Koné	Mme Pascale Hanous
Mme Marie-Carmel Désir	Mme Rosalind Wong
Mme Maria Esther Chilquillo	Mme Maude Pollender
Mme Asli Ebru Akgun	

Formant quorum (18h01) sous la présidence de Mme Marie Koné,

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

Madame Hélène Da Costa, Directrice
Madame Nathalie Aumais, Directrice adjointe

SONT ABSENTES :

Mme Jessica Eugénio
Mme Zohra Dib
Mme Martine Perron
Mme Q. Zang, parent substitut non disponible
Mme O. Taghzouti, parent substitut non disponible

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vérification du quorum : 18h01
La directrice déclare la réunion ouverte :18h01.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoptée à l'unanimité

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 avril 2022

Il est proposé par Mme M. Koné que le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2022 soit adopté avec dispense de lecture et sans modification.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 27 avril 2022 : critères généraux de sélection d'une direction d'établissement (suivi par Mme M. Koné)

Mme M. Koné n'a pas fait le suivi. Elle va le faire. Mme H. Da Costa rappelle que le suivi devra être fait avant la dernière séance du CE en juin et qu'elle doit transmettre le document une fois celui-ci finalisé.

5. PAROLE AU PUBLIC (10 minutes)

Aucun

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Agrandissement : suivis

Madame H. Da Costa informe le CE qu'il n'y a pas de nouvelle information.

6.2 OPP : suivis

Madame N. Aumais informe le CE qu'il n'y a pas eu de rencontre suite au CE du 27 avril. Toutefois, l'OPP a préparé le matériel de mathématiques reçu. L'OPP a aussi étampé les livres reçus dans le cadre de la mesure lecture à l'école. L'OPP ou des parents bénévoles placeront les livres éventuellement.

6.3 Projet éducatif : suivis

La direction informe qu'une dernière rencontre a eu lieu le 16 mai dernier et il reste une rencontre pour l'équipe du préscolaire. Les enseignants ont évalué l'atteinte de leur objectif. Pour ce qui est de la cible au niveau de l'école soit d'augmenter la proportion d'élèves au primaire qui ont 70% et plus dans la compétence raisonner, elle sera traitée suite au bulletin de la deuxième étape de juin et la direction en informera le CE à l'automne.

6.4 Bilan COSP 2021-2022

Le bilan des activités avait été transmis avant la rencontre aux membres du CE. Les membres n'avaient aucune question.

6.5 Évaluation du plan de lutte 2021-2022

L'évaluation du plan de lutte avait été transmis avant la séance. La direction informe les membres des résultats. Aucune question de la part des membres.

6.6 SDG : journées pédagogiques de fin d'année et journées pédagogiques de la rentrée (résultat du sondage)

Mme P. Hanous informe les membres du CE du résultat du sondage. Dix parents ont répondu « oui » et neuf parents ont répondu « non ». Comme nous avons besoin de 34 réponses positives pour ouvrir le service, celui-ci sera donc fermé lors des pédagogiques de fin d'année. La dernière journée de fréquentation du service de garde sera le 22 juin. Pour ce qui est de la rentrée, le sondage du CSSDM n'incluait pas les journées de la rentrée donc à suivre.

7. SUJET NÉCESSITANT UNE DISCUSSION (dossiers de décision)

7.1 Sorties et activités (aucun ajout)

Mme N. Aumais informe les membres du CE qu'il n'y a pas aucune nouvelle sortie supplémentaire depuis le dernier CE. Mme N. Aumais fait un rappel des sorties prévues ainsi qu'activités lors de la journée du 161 juin prochain. Elle informe aussi que la fête des finissants aura lieu le 21 juin.

(aucune décision à prendre)

7.2 Plan de lutte 2022-2023

Mme H. Da Costa avait transmis avant la rencontre le plan de lutte pour 2022-2023. Elle en fait la présentation et répond aux questions.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

7.3 Liste des fournitures scolaires 2022-2023

Les listes avaient été transmises avant la séance. La direction informe que pour la liste du groupe 321 il n'y aura pas d'agenda papier. Mme H. Da Costa informe les membres des conditions à respecter de la part de l'enseignante envers les parents en fonctionnant avec un agenda virtuel.

Il y a des questions de la part des membres concernant les listes des groupes A12 et 112/122. Ces deux listes seront validés auprès des enseignants concernés et présentées lors de la prochaine rencontre pour approbation.

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Il y a également un questionnement par rapport aux cahiers indiqués pour le cours d'anglais étant donné que le poste ira à l'affichage. Est-ce que la spécialiste qui aura le poste sera à l'aise avec ce matériel ? Des échanges ont lieu et la direction informe aussi que si on attend à la rentrée pour valider avec l'enseignante, la réception des cahiers sera tardive.

Il est proposé qu'on maintienne les cahiers mentionnés sur les listes. Dès que la direction connaîtra le nom de l'enseignante qui aura le poste, elle communiquera avec elle via courriel et en copie conforme la déléguée syndicale afin de la consulter concernant le choix des cahiers. Si elle souhaite modifier, les listes devront être approuvées de nouveau par le CE. L'approbation pourra se faire par courriel.

Si le poste demeure vacant à la fin de la présente année scolaire et que l'affichage reprend en août, on maintient les cahiers mentionnés sur les listes (qui sont la recommandation de l'enseignante actuelle). La déléguée s'engage à expliquer et informer la nouvelle enseignante.

Adoptée à la majorité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 1

7.4 Budget proforma 2022-2023

Madame H. Da Costa informe le CE que la présentation du proforma se fera au prochain CE.

(Aucune décision à prendre)

7.5 SDG/SDD : tarification 2022-2023

Mme P. Hanous présente la tarification pour 2022-2023. Pour le moment, il y a un changement soit l'enfant régulier qui passe de 8,55\$ à 8,95\$. La feuille avec l'ensemble de la tarification a été déposée séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6 Contre : 0 Abstentions : 1

7.6 Cahier de réglementation du SDG 2022-2023

Nous n'avons pas reçu l'information, le point est reporté au prochain CE.

7.7 Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement (juin 2022)

Mme H. Da Costa informe le CE que le document sera déposé au prochain CE. Cette année, nous avons un canevas pour colliger le rapport annuel. Mme M. Koné va en prendre connaissance avant le dépôt à la prochaine rencontre.

8. CORRESPONDANCE (Mme M. Koné)

Il y a eu un courriel adressé aux présidentes des CE concernant le sondage portant sur la communication et qui s'adresse uniquement aux parents. Mme H. Da Costa en a fait la lecture.

9. Rencontre de la déléguée au comité de parents du CSSDM (Mme M.E. Chilquillo)

Mme M.E. Chilquillo nous informe qu'une rencontre a eu lieu le 24 mai. Il a été question de la candidature des parents, de la reddition de comptes au CA et du CSSDM, de la délégation de pouvoirs et du code d'éthique applicable aux membres du CA.

10. VARIA

Aucun varia

11. Prochaine rencontre : mercredi le 8 juin à 18h en présentiel. Les membres présents ont confirmé leur présence afin d'avoir le quorum. Mme M. Pollender a informé ne pas pouvoir être présente à la rencontre du 8 juin. La direction a informé de son côté que la rencontre du personnel prévue le 8 juin sera déplacée afin que le CE puisse avoir lieu et ce, afin de respecter l'échéance en lien avec le proforma.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19 h44.

Présidente
Mme Marie Koné

Directrice
Mme Héléna Da Costa